

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Limoges, le 25 novembre 2016

Département Mobilité, Infrastructures Ferroviaires,
Investissement sur Routes Nationales

Aménagement de la RN 147

Mise à 2 X 2 voies au nord de Limoges

Compte rendu de la réunion d'information des associations du 22 novembre 2016

Dans le cadre de la réalisation du dossier de l'étude d'opportunité phase 2 pour l'aménagement en 2X2 voies de la RN 147 au nord de Limoges, une concertation est engagée au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme pour consulter le public et recueillir ses observations sur les propositions d'aménagement.

Cette phase de concertation servira de point d'appui pour le choix de la variante et pour les suites à donner au projet, notamment la poursuite des études préalables pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette concertation publique se déroulera du 18 novembre au 19 décembre 2016.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne a souhaité que le dossier de concertation finalisé soit présenté aux associations, membres du comité de suivi.

Dans son introduction, Monsieur le Préfet, rappelle que le projet d'aménagement de la RN147 a été inscrit au CPER 2015-2020 et qu'il est porté par divers partenaires locaux. Il précise que trois réunions de comité de pilotage se sont déroulées les 30 septembre 2015, 01 avril et 01 juillet 2016 puis il passe la parole aux représentants de la DREAL pour une présentation du projet.

Monsieur ROLLAND, président de l'association « les habitants de Nieul-Couzeix riverains de la RN147 », rappelle qu'il s'est toujours prononcé en faveur de l'aménagement de la RN147 et se réjouit que ce projet soit inscrit au CPER 2015-2020. Toutefois, suite à l'annulation du décret

d'utilité publique de la LGV Poitiers-Limoges le 25 avril 2016 par le Conseil d'État, il ne comprend pas pourquoi le tracé de la LGV existe toujours dans le projet présenté.

M. le préfet répond que l'annulation de la DUP a été prise en dépit de l'intérêt pour le territoire. Bien que la DUP soit annulée, il convient de considérer que c'est un projet connu au titre du cumul des impacts environnementaux au sens de l'article R122-5 du code de l'environnement.

M. BAYLE, président de l'association « Limousin Nature et Environnement, verse à la concertation un document avec une analyse juridique de la décision du Conseil d'État. Il trouve curieux que le tracé de la RN147 soit conditionné par celui de la LGV. Concernant les réunions du COPIL, il remet à M. le préfet ses observations sur le compte rendu de la dernière réunion.

Après un bref rappel réglementaire, M. GAZEAU (DREAL Nouvelle-Aquitaine) présente un diaporama, joint en annexe.

Préalablement à cette présentation, M. BORCARD signale une correction pour l'emplacement du périmètre de Monument Historique du pont de Puymaud sur la commune de Nieul par rapport aux éléments présentés en juillet 2016.

Cette présentation fait l'objet d'échanges, sous forme de questions-réponses, dont les principaux sont synthétisés ci-après :

- Intervention de M. BAYLE (Limousin Nature Environnement) :

Monsieur BAYLE salut le travail effectué mais qui n'est, à son sens, pas parfait. La présentation retrace bien les exigences de diminution des gaz à effets de serre et de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » mais en tenant compte de cela, il comprend mal pourquoi les propositions de son association n'ont pas été prises en compte depuis 2015. En effet, il souhaite que les variantes verte et magenta soient raccordées au diffuseur d'Anglard ce qui consommerait à son avis moins de terres agricoles que la création d'un nouvel échangeur RN520-RN147. Il précise que l'association « Couzeix en mouvement » a, d'ailleurs, suggéré des solutions d'aménagement de ce diffuseur.

M. GAZEAU indique avoir bien reçu le dossier de l'association « Couzeix en mouvement » et qu'il est en cours d'étude. Même s'il n'a pas d'information à donner aujourd'hui, un premier examen du dossier montre que ces propositions paraissent peu réalisables.

- Intervention de M. LARCHER (président de l'association « Couzeix en mouvement ») :

Monsieur LARCHER insiste sur le fait de vouloir être un véritable acteur du projet en particulier en travaillant pour intégrer les lunettes d'Anglard, c'est pour ces raisons qu'il a transmis un dossier contradictoire. Il précise que le parc d'activité Océalim, particulièrement important pour le territoire de la commune de Couzeix mérite d'être raccordé à la RN 520 en utilisant ce diffuseur ce qui a l'avantage d'impacter le moins possible les communes de Couzeix et Chaptelat et respecte au plus près le tracé existant. Il convient qu'il n'a pas de compétence en terme de maîtrise d'ouvrage mais que des personnes de son association dont la profession était de travailler sur des aménagements ont pu réfléchir afin de faire cette contre-proposition.

- Intervention de M. MERLET (président de l'association « RN 147 – D2000, pour un avenir durable ») :

Monsieur MERLET relève que, dans la présentation, les variantes bleue et verte ont un impact faible sur les riverains. Or, après avoir fait un relevé précis, il indique que l'impact semble très sous-estimé dans l'étude présentée. Il demande donc à ce que soient fournies les hypothèses précises qui ont permis de déterminer un aussi faible impact. Il rappelle également la demande forte des riverains de voir installer des écrans anti-bruit, cette demande concerne également l'aménagement de la RN520 avec l'augmentation du trafic poids-lourd. Il remet à M. le préfet une vue aérienne sur laquelle figure la représentation des habitations actualisée avec les éléments fournis par les mairies de Couzeix et Chaptelat. Il s'étonne d'un écart de + de 200 maisons par rapport à l'étude de la DREAL. Il souhaite avoir les éléments de l'étude socio-économique qui ont permis d'obtenir une valeur de -0,5 pour la VANSE de la variante bleue dédiée à la ligne « riverains ».

M. BORCARD est surpris de cet écart car les éléments relatifs aux emplacements des habitations proviennent des services du cadastre.

Concernant l'installation de murs anti-bruit, M. GAZEAU précise que la réglementation sur l'aménagement de voies nouvelles en matière de bruit sera prise en compte pour la RN520.

- Intervention de M. LARCHER (président de l'association « Couzeix en mouvement ») :

Monsieur LARCHER convient que 200 habitations sont impactées par les variantes bleue et verte mais compte-tenu des vents dominants et du fait que les habitants subissent déjà les nuisances sonores de la RN 147 actuelle, l'impact paraît moins élevé.

- Intervention de M. BAYLE (Limousin Nature Environnement) :

Monsieur BAYLE insiste sur le fait que de raccorder la variante verte au diffuseur d'Anglard entraînera un tracé plus court et par conséquent un meilleur bilan carbone.

- Intervention de M. LE MEHAUTE, (Préfet du département de la Haute-Vienne) :

Monsieur LE MEHAUTE précise qu'on ne donnera pas de réponse aujourd'hui, mais que cette proposition sera étudiée dans le cadre de la concertation.

- Intervention de M. BAYLE (Limousin Nature Environnement) :

Monsieur BAYLE considère qu'une des priorités est de reconfigurer l'entrée nord de Limoges à Grossereix mais que cela n'est pas possible à cause du tracé de la LGV. Il demande également où en est le projet d'aménagement de la RN520 car il estime que les deux enquêtes publiques devraient être concomitantes.

Monsieur GAZEAU indique que les deux projets d'aménagement de la RN147 et de la RN520 sont menés en même temps, cependant l'enquête publique de la RN520 sera postérieure à celle de la RN147.

- Intervention de M. MERLET (président de l'association « RN 147 – D2000, pour un avenir durable ») :

Monsieur MERLET rappelle que les hypothèses prises pour l'aménagement de la RN147 étaient de désengorger le nord de Limoges en incitant les usagers à se diriger vers l'ouest, ce que respecte la variante magenta.

- Intervention de M. ROLLAND (président de l'association « les habitants de Nieul-Couzeix riverains de la RN147 ») :

Monsieur ROLLAND souhaite que l'on parle de l'aménagement de la RN 147 entre Anglard et la Plagne plutôt qu'entre Anglard et la Pivauderie.

Monsieur GAZEAU, précise que le niveau de détail de l'étude actuelle ne permet pas de faire cette distinction, c'est un point qui sera précisé dans les études ultérieures.

M. BAYLE souhaite savoir où en est le projet d'aménagement de la RN520 et aimerait que les enquêtes publiques des 2 projets, RN147 et RN520, soient lancées en même temps.

M. GAZEAU répond que les études de ces 2 projets sont menées de manière simultanée avec une avance pour le lancement de l'enquête publique de la RN147 par rapport à celle de la RN520, certains points de ce dernier projet restant à finaliser avec la CALM.

- Intervention de M. REILHAC (vice-président de l'association « avenir 147-149 ») :

Monsieur REILHAC rappelle que la préoccupation de son association est la mise à 2X2 voies de la RN147 en continu de Limoges à Poitiers. Son rôle n'est pas de se prononcer sur les différentes variantes, sur ce point il fait confiance aux associations locales et aux élus. Il n'interviendra pas dans la présente concertation. Il est cependant déçu des débats, il aurait souhaité une entente entre les différentes associations de façon à ne pas retarder le projet global, or l'étude d'une nouvelle variante demandée par certaines associations ne va pas dans ce sens.

- Intervention de M. BAYLE (Limousin Nature Environnement) :

Monsieur BAYLE répond à M. REILHAC en indiquant que, dans un précédent compte-rendu, il avait été précisé que la mise à 2X2 voies de la RN147 entre Limoges et Poitiers paraissait non réaliste. Dans ces conditions il souhaite, en termes de chronologie, le réaménagement des lunettes de Grossereix, puis la mise à 2X2 voies de la RN520 puis de la RN147 jusqu'à la Pivauderie (ou La Plagne) en expurgeant le tracé de la LGV. Il souhaite également savoir où seront positionnés les créneaux de dépassement dont il était question lors du comité de suivi du 1^{er} juillet 2016.

Monsieur GAZEAU précise que l'étude est en cours et que des propositions seront faites en 2017.

- Intervention de M. LARCHER (président de l'association « Couzeix en mouvement ») :

Monsieur LARCHER estime que la demande de l'étude d'une nouvelle variante qui se raccorderait sur le diffuseur d'Anglard n'est pas de nature à retarder le projet.

Monsieur GAZEAU explique que le risque de retard est, au contraire, avéré, l'étude d'une nouvelle variante s'accompagnant d'une nouvelle analyse comparative. La concertation actuelle est menée dans le respect des textes à savoir une réflexion sur plusieurs variantes avec une variante préférentielle, la magenta.

Les associations n'ayant plus de remarques ou demande d'informations complémentaires, la séance est levée.

Le Préfet,

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général,



Jérôme DECOURS